

## Compte-Rendu Sommaire de la séance du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014



Secrétariat Général

Après examen des questions inscrites à l'ordre du jour, le Conseil Municipal :

• **PREND CONNAISSANCE** des décisions suivantes, prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- **21 janvier 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Association Amicale Club Redonnais, fixant les modalités d'occupation des Halles Garnier, situées quai Jean Bart, pour l'organisation d'un vide grenier le dimanche 21 septembre 2014.

- **30 janvier 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et la Mission Locale Jeunes du Pays de Redon et de Vilaine, instaurant et organisant la collaboration entre la Mission Locale et la Ville de Redon pour l'entretien de son parc de cyclomoteurs. L'atelier mécanique de la Ville de Redon assurera les prestations d'entretien des cyclomoteurs et scooters, moyennant un tarif horaire à la prestation de 30 €, incluant les frais généraux (outillage, petit matériel, assurance...).

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> février 2014.

- **13 février 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et le Centre Social Confluence de Redon, fixant les modalités d'occupation de l'atelier menuiserie, situé rue de Galerne, pour y exercer une activité de menuiserie à destination d'un public adulte (activité de loisirs). Cette convention est conclue pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, moyennant un loyer de 2 226 € pour l'année 2014.

- **18 février 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Association TATANSA, fixant les modalités d'occupation de la salle des Greniers à sel, située 36 rue du Port, pour l'organisation d'une soirée publique le vendredi 18 avril 2014.

La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

- **3 mars 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et la Coopérative Inter'Active / Le temps pour soi, fixant les modalités d'occupation de la salle de danse de la Maison de l'Enfance, pour y pratiquer des cours de gymnastique pilâtes pour adultes, tous les mardis de 18 h 15 à 19 h 30 (sauf pendant les vacances scolaires), moyennant un coût horaire de 7,20 €.

- **12 mars 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et la Communauté de Communes du Pays de Redon, définissant les modalités de coopération pour assurer la collecte des déchets des poubelles de ville situées sur le domaine public portuaire.

La Commune de Redon s'engage à :

- fournir les moyens matériels et humains nécessaires à la collecte des déchets des poubelles sus désignées,
- faire intervenir du personnel avec un matériel aux normes de sécurité requis pour ce type de collecte,
- contracter les assurances nécessaires à la garantie des biens et des personnes.

La Communauté de Communes du Pays de Redon s'engage à :

- communiquer le nombre de collectes selon les saisons (basse/moyenne/haute saison) à la Ville de Redon chaque année.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an, moyennant un coût de collecte de 30 € de l'heure, qui sera remboursé trimestriellement par la Communauté de Communes du Pays de Redon.

- **17 mars 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Association École de Karaté de Redon, fixant les modalités d'occupation du Gymnase Henri Matisse, pour y pratiquer du Karaté Handisport, le jeudi de 16 h 30 à 18 h 00 et le samedi de 10 h 00 à 12 h 00, sauf pendant les vacances scolaires.

Cette mise à disposition est consentie, à titre gratuit, du 17 mars au 30 juin 2014.

- **19 mars 2014** : Signature d'un marché pour la restructuration de la voirie communale, passé selon la procédure adaptée, avec la société SAS SAUVAGER TP de Châteaubriant (44), pour un montant de 34 804,50 € HT.

- **20 mars 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Association Confluence de Redon, fixant les modalités d'occupation de la salle de danse de la Maison de l'Enfance, pour y pratiquer une activité sportive, tous les jeudis de 14 h 00 à 16 h 00 (sauf pendant les vacances scolaires), moyennant un coût horaire de 7,20 €.

- **25 mars 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Institut Breton d'Éducation Permanente de Rennes (35), fixant les modalités d'occupation d'un bureau situé à l'espace municipal Jean Jaurès, 7 rue des Douves, pour l'accueil de leurs stagiaires inscrits à la Prestation Spécifique d'Orientation Professionnelle, le mardi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Cette mise à disposition est consentie pour une durée d'un an, à compter du 14 janvier 2014, moyennant un loyer trimestriel de 600 €.

- **31 mars 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Office Municipal des Sports, fixant les modalités d'utilisation des équipements sportifs de la Ville de Redon, sur la base d'un planning d'utilisation à arrêter entre le propriétaire et l'utilisateur en début de chaque année sportive.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an, à compter du 17 mars 2014, renouvelable par tacite reconduction d'année en année, sans pouvoir excéder douze ans.

• A l'unanimité, **DECIDE** de retenir le vote à mains levées pour procéder à une nomination ou une désignation, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément le mode de scrutin secret.

• Par 22 voix pour et 6 abstentions, **DECIDE** de déléguer à Monsieur le Maire, pour toute la durée de son mandat, les compétences suivantes :

- 1) arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2) prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres conclus à la suite de procédures non formalisées au sens du Code des Marchés Publics, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 3) décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 4) passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 5) créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 6) prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 7) accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 8) décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 9) fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 10) fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 11) intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, en première instance comme en appel ou en cassation, devant les juridictions nationales et européennes, de l'ordre administratif comme de l'ordre judiciaire, ainsi que devant les juridictions spécialisées ;
- 12) autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre, **DIT** qu'en cas d'empêchement du Maire, la suppléance pour l'exercice des compétences déléguées par le conseil municipal sera exercée par le Premier Adjoint, **AUTORISE** Monsieur le Maire à subdéléguer :
  - à son Premier Adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à son Deuxième Adjoint, la signature des décisions prises en vertu de la présente délibération
  - à l'Adjoint ayant reçu délégation en matière de marchés publics la signature des décisions prises en vertu du point 2) de la présente délibération et **DIT** que le Maire rendra compte de l'ensemble des décisions prises dans le cadre de sa délégation à chacune des réunions du Conseil Municipal.

• Par 22 voix pour et 7 abstentions, **DONNE** délégation au maire, pour la durée du mandat, pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité et la sécurisation de son encours de dette dans la limite du montant de l'emprunt inscrit chaque année pour chacun des budgets de la collectivité (budget principal et budgets annexes) et passer à cet effet les actes nécessaires, dans les conditions et limites ci-après définies :

#### 1. Emprunts et produits de financement

Les emprunts et produits de financement contractés par la collectivité pourront être des :

- emprunts à court, moyen ou long terme dont la durée ne pourra excéder 40 ans ;
- emprunts classiques à taux d'intérêt fixe et/ou variable, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en la matière ;
- emprunts multi-index offrant la possibilité de changements d'index ;
- emprunts revolving : ceux-ci constituent une formule qui associe un emprunt long terme classique et l'ouverture de droits de tirages comparables à une ligne de trésorerie.

*Nota* : la Ville de Redon renonce à souscrire de nouveaux contrats avec effet de levier. Cependant, pendant la phase intermédiaire de sécurisation et de désensibilisation des contrats dits « structurés » ou indexés sur des parités, il pourra, à titre dérogatoire, être souscrit des contrats de ce type.

Les emprunts et produits de financement seront libellés en euro ou en devise avec la faculté de modifier la devise.

Le Maire définira le type d'amortissement et la périodicité des emprunts mis en place.

Des différés d'amortissement et/ou d'intérêts pourront être retenus.

Les index sur lesquels porteront les emprunts seront conformes avec les dispositions légales et réglementaires applicables en la matière et pourront être :

- ❖ des taux fixes,
- ❖ des taux variables tels que EONIA, T4M, TAM, TAG et index liés, EURIBOR
- ❖ d'autres taux tels que CMS1 an à CMS 30 ans, Livret A, LEP, OAT, TEC,
- ❖ ou tout autre taux ou indice parmi ceux communément utilisés sur les marchés concernés.

Des frais de dossiers et commissions pourront être versés à l'occasion de la mise en place d'un emprunt dont les montants dépendront des volumes souscrits. Le contrat de prêt précisera obligatoirement ces frais qui devront être compatibles avec le budget.

En outre les contrats de prêts pourront notamment comporter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- une phase de mobilisation avec des droits de tirage échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement;
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt ;
- Les emprunts à taux variable pourront prévoir un plancher (FLOOR) et/ou un plafond (CAP) permettant de limiter la hausse et/ou la baisse du taux ;
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement ;
- la faculté de remboursement totale ou partielle avec ou sans indemnité compensatrice ;
- la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt.

Le Maire pourra, à son initiative, activer la ou les option(s) prévue(s) par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire une ou plusieurs des caractéristiques indiquées ci-dessus.

Pour l'exécution de ces opérations, il sera procédé à la consultation et la mise en concurrence d'au moins deux établissements financiers spécialisés.

## **2. Opérations financières utiles à la gestion des emprunts**

Compte tenu des possibles fluctuations de marché et dans un souci d'optimisation de sa dette, le maire est autorisé par le conseil municipal à :

■ recourir à des instruments de couverture des risques de taux et de change afin de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux ou, au contraire, afin de profiter d'éventuelles baisses.

Ces instruments pourront être :

- des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP)
- et/ou des contrats d'accord de taux futur (FRA)
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond (CAP)
- et/ou des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR)
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR).

En toute hypothèse et conformément à la réglementation, les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la dette de la collectivité.

La durée des contrats de couverture ne peut être supérieure à la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées.

Les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être :

- ❖ des taux fixes,
- ❖ des taux variables tels que EONIA, T4M, TAM, TAG et index liés, EURIBOR
- ❖ d'autres taux tels que CMS1 an à CMS 30 ans, Livret A, LEP, OAT, TEC,
- ❖ ou tout autre taux ou indice parmi ceux communément utilisés sur les marchés concernés.

Pour l'exécution de ces opérations, il sera procédé à la consultation et la mise en concurrence d'au moins deux établissements financiers spécialisés et des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers dont les montants dépendront des volumes couverts.

■ procéder à des remboursements anticipés d'emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice.

■ procéder à des réaménagements d'emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice. Ces réaménagements pourront porter sur un changement de type de taux, sur un changement d'index, sur la périodicité et le profil du remboursement ou sur la durée du prêt.

En cas de soulte due au prêteur pour cette opération de réaménagement, celle-ci pourra, le cas échéant, être intégrée au capital restant dû.

## **3. Ouvertures de lignes de trésorerie**

Dans le cadre d'une gestion active de la trésorerie, le maire est autorisé par le conseil municipal à la souscription d'ouverture de crédit de trésorerie.

Ces ouvertures de crédit, d'un montant maximum d'un million d'euros (1 000 000 EUR), seront d'une durée maximale d'un an, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en la matière.

Les index de référence des ouvertures de crédit pourront être :

- ❖ Des taux fixes,
- ❖ Des taux variables tels que EONIA, T4M, TAM, TAG et index liés, EURIBOR,
- ❖ ou tout autre taux parmi ceux communément utilisés sur les marchés concernés.

#### 4. Réalisation de placements de fonds conformément aux dispositions de l'article L. 1618-2 du CGCT.

Dans le cadre d'une gestion active des placements de trésorerie, le Maire est autorisé par le conseil municipal à procéder à des placements de trésorerie dans les conditions prévues par les dispositions de l'article L. 1618-2 du CGCT qui prévoit les possibilités de déroger à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat des fonds provenant de libéralités, de l'aliénation d'un élément du patrimoine communal, d'emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité ou de recettes exceptionnelles.

La décision prise dans le cadre de cette délégation devra porter les mentions suivantes :

- L'origine des fonds,
- Le montant à placer,
- La nature du produit souscrit,
- La durée ou l'échéance maximale du placement.

Le Maire est autorisé à conclure tout avenant destiné à modifier les mentions ci-dessus, et pourra procéder au renouvellement ou à la réalisation du placement.

#### 5. Ouverture d'un compte bancaire ou postal pour le dépôt des fonds des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances conformément aux dispositions de l'article 1618-2-IV du CGCT

Le Maire est autorisé par le conseil municipal à procéder à l'ouverture d'un compte bancaire ou postal pour le dépôt des fonds des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances conformément aux dispositions de l'article 1618-2-IV du CGCT.

**AUTORISE** Monsieur le Maire :

➤ à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,  
➤ à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser et en tenant compte des composantes de l'équilibre général de l'encours,

➤ à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,  
➤ à résilier l'opération arrêtée,  
➤ à signer les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédents,  
➤ à conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus, **DIT** qu'en cas d'empêchement du Maire, la suppléance pour l'exercice des compétences déléguées par le conseil municipal dans le cadre de cette délibération sera exercée par le Premier Adjoint, **AUTORISE** Monsieur le Maire à subdéléguer à l'Adjoint ayant reçu délégation en matière de finances et de budget la signature des décisions prises en vertu de la présente délibération et **DIT** que le conseil municipal sera tenu informé des emprunts et opérations contractés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L. 2122-23 du CGCT.

• A l'unanimité, **DECIDE** de créer les commissions municipales suivantes :

#### → **ACTION SOCIALE**

- Membres : Madame Françoise FOUCHET, Madame Delphine PENOT, Mademoiselle Maria TORLAY, Madame Sylvie MASSICOT, Monsieur Jean-Marie PICHON, Madame Anne-Cécile HURTEL, Monsieur Bruno HOUSSIN, Monsieur Jean-François GUÉRIN, Monsieur Jean-François LUGUÉ, Madame Natacha TALLEMET.

#### → **AFFAIRES SCOLAIRES - ENFANCE - JEUNESSE**

- Membres : Madame Delphine PENOT, Monsieur Marc DROGUET, Madame Géraldine DENIGOT, Monsieur Benoit QUÉLARD, Madame Anne-Cécile HURTEL, Madame Rola ABI FADEL, Mademoiselle Aude HALNA, Madame Martine EVAÏN, Monsieur Gilles PONDARD, Monsieur Jean-François GUÉRIN.

#### → **SPORT - CULTURE - PATRIMOINE - VIE ASSOCIATIVE**

- Membres : Monsieur Benoit QUÉLARD, Madame Delphine PENOT, Monsieur Marc DROGUET, Madame Françoise ALBERT, Madame Laurence CARIOU, Monsieur Jean-Marie PICHON, Monsieur Guillaume LE BASTARD, Monsieur Jean-François LUGUÉ, Monsieur Gilles PONDARD, Madame Natacha TALLEMET.

#### → **AMENAGEMENT - URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - EAU ET ASSAINISSEMENT - TRANSPORTS - CIRCULATION - VIE DES QUARTIERS**

- Membres : Monsieur Emile GRANVILLE, Madame Michelle CHAUVIN, Monsieur André CROGUENNEC, Monsieur Jean-Luc GUILLAUME, Madame Françoise ALBERT, Monsieur Jean-Marie PICHON, Monsieur Bruno HOUSSIN, Madame Natacha TALLEMET, Madame Marie-Claude JUHEL, Monsieur François GÉRARD.

#### → **FINANCES - COMMERCE**

- Membres : Monsieur Louis LE COZ, Monsieur Emile GRANVILLE, Madame Géraldine DENIGOT, Monsieur Benoit QUÉLARD, Monsieur André CROGUENNEC, Madame Françoise ALBERT, Madame Rola ABI FADEL, Monsieur Guillaume LE BASTARD, Madame Martine EVAÏN, Madame Marie-Claude JUHEL, Monsieur François GÉRARD.

• A l'unanimité, **FIXE** la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon comme suit :

- Président de droit : Monsieur le Maire
- 5 membres élus au sein du Conseil Municipal
- 5 membres nommés par le Maire,

**PROCEDE** à l'élection, par vote à bulletins secrets, des délégués et **DIT** que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se compose des élus du conseil municipal suivants :

- Madame Françoise FOUCHET
- Madame Géraldine DENIGOT
- Mademoiselle Maria TORLAY
- Madame Anne-Cécile HURTEL
- Monsieur Jean-François LUGUÉ

• **PROCEDE** à l'élection des cinq membres titulaires et cinq membres suppléants appelés à siéger au sein de la commission d'appel d'offres et **DIT** que la Commission d'Appel d'Offres se compose des membres suivants :

Président de droit : Monsieur le Maire ou son représentant

Titulaires :

- Monsieur Emile GRANVILLE
- Madame Michelle CHAUVIN
- Monsieur André CROGUENNEC
- Madame Delphine PENOT
- Madame Natacha TALLEMET

Suppléants :

- Madame Rola ABI FADEL
- Monsieur Jacques CARPENTIER
- Monsieur Bruno HOUSSIN
- Monsieur Benoît QUÉLARD
- Monsieur Gilles PONDARD

• A l'unanimité, **FIXE** la composition de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée comme suit : Président : Monsieur le Maire ou son représentant

Titulaires :

- Monsieur Emile GRANVILLE
- Madame Michelle CHAUVIN
- Monsieur André CROGUENNEC
- Madame Delphine PENOT
- Madame Natacha TALLEMET

Suppléants :

- Madame Rola ABI FADEL
- Monsieur Jacques CARPENTIER
- Monsieur Bruno HOUSSIN
- Monsieur Benoît QUÉLARD
- Monsieur Gilles PONDARD

• **PROCEDE** à l'élection, à bulletins secrets, de ses représentants pour siéger en qualité de titulaires et de suppléants au sein du Syndicat Mixte pour le Traitement des Eaux Usées du Pays de Redon et **DIT** que les représentants du Conseil Municipal au Syndicat Mixte pour le Traitement des Eaux Usées du Pays de Redon sont les suivants :

Titulaires :

- Monsieur Louis LE COZ
- Monsieur Emile GRANVILLE
- Monsieur Marc DROGUET
- Monsieur Jacques CARPENTIER
- Monsieur André CROGUENNEC
- Monsieur Jean-Luc GUILLAUME
- Monsieur Bruno HOUSSIN
- Monsieur Guillaume LE BASTARD
- Monsieur Jean-François LUGUÉ
- Madame Marie-Claude JUHEL

Suppléants :

- Madame Delphine PENOT
- Monsieur Benoît QUÉLARD
- Madame Laurence CARIOU
- Monsieur Jean-Marie PICHON
- Monsieur Jean-François GUÉRIN

• **PROCEDE** à l'élection, à bulletins secrets, de ses représentants pour siéger en qualité de titulaires et suppléants au sein du Syndicat Mixte de Production Ouest 35 et **DIT** que les représentants du conseil municipal au Syndicat Mixte de Production Ouest 35 sont les suivants :

Titulaires :

- Monsieur Emile GRANVILLE
- Monsieur Jean-Luc GUILLAUME

Suppléants :

- Monsieur André CROGUENNEC
- Monsieur Jean-François GUÉRIN

• Par 28 voix pour et 1 abstention, **DECIDE** de fixer la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux comme suit :

Président : Monsieur le Maire ou son représentant

Membres :

- Monsieur Louis LE COZ
- Monsieur Emile GRANVILLE
- Monsieur Jacques CARPENTIER
- Monsieur Bruno HOUSSIN
- Monsieur Gilles PONDARD
- UFC QUE CHOISIR
- COMITE DES MARAIS

• A l'unanimité, **DESIGNE** les membres de la commission mixte Halles et Marché comme suit :

Président : Monsieur le Maire

Représentants du conseil municipal :

- Madame Françoise ALBERT
- Madame Michelle CHAUVIN
- Madame Sylvie MASSICOT
- Madame Martine EVAIN

Représentants des commerçants non sédentaires :

→ Pour les Halles

- Monsieur Romain GUEHO
- Monsieur Fabrice GUILBAUD

→ Pour le Marché de plein air

- Monsieur Didier NOEL
- Monsieur Eric LE BOULBIN

• A l'unanimité, **PROCEDE** à la désignation de délégués auprès de divers organismes comme suit :

#### COMITÉ DE SUIVI DE LA Z.A.C. DU CHATEL - HAUT - PATIS

Monsieur Emile GRANVILLE, Monsieur Marc DROGUET, Madame Michelle CHAUVIN, Monsieur André CROGUENNEC, Monsieur Jean-Luc GUILLAUME, Monsieur Guillaume LE BASTARD, Madame Marie-Claude JUHEL, Monsieur François GÉRARD

#### COMMISSION DE DENOMINATION DES RUES

Monsieur Marc DROGUET, Madame Michelle CHAUVIN, Monsieur André CROGUENNEC, Mademoiselle Aude HALNA, Monsieur Gilles PONDARD

#### COMMISSION SPECIALE SUR LE POLE D'ECHANGES MULTIMODAL DE LA GARE DE REDON

Président : Monsieur le Maire

Membres : Monsieur Louis LE COZ, Monsieur Emile GRANVILLE, Monsieur Marc DROGUET, Madame Michelle CHAUVIN, Monsieur Jacques CARPENTIER, Monsieur André CROGUENNEC, Madame Françoise ALBERT, Madame Martine EVAIN, Monsieur Gilles PONDARD, Monsieur François GÉRARD

#### GROUPE DE TRAVAIL RELATIF AU PLAN LOCAL D'URBANISME ET AUX AIRES DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP)

Président : Monsieur Emile GRANVILLE

Titulaires : Monsieur Marc DROGUET, Madame Michelle CHAUVIN, Monsieur André CROGUENNEC, Monsieur Jean-Luc GUILLAUME, Madame Natacha TALLEMET, Monsieur François GÉRARD

Suppléants : Madame Rola ABI FADEL, Monsieur Bruno HOUSSIN, Monsieur Guillaume LE BASTARD, Mademoiselle Aude HALNA, Madame Marie-Claude JUHEL, Monsieur Jean-François LUGUÉ

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA VIDEOPROTECTION

Madame Françoise FOUCHET, Madame Michelle CHAUVIN, Monsieur Jacques CARPENTIER,  
Monsieur André CROGUENNEC, Madame Marie-Claude JUHEL, Monsieur Jean-François LUGUÉ

GROUPE DE TRAVAIL DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Louis LE COZ, Madame Françoise FOUCHET, Monsieur Emile GRANVILLE, Monsieur André  
CROGUENNEC, Monsieur Jean-François LUGUÉ, Monsieur François GÉRARD

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Monsieur Louis LE COZ, Madame Françoise FOUCHET, Madame Delphine PENOT, Madame Géraldine  
DENIGOT, Madame Anne-Cécile HURTEL, Monsieur François GÉRARD

CONSEIL D'EXPLOITATION BUDGET ANNEXE "PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE VILLE DE  
REDON"

Représentants du Conseil Municipal : Monsieur Louis LE COZ, Monsieur Gilles PONDARD  
Personne qualifiée : Monsieur Ange LECOMTE

COMMISSION DE RECRUTEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL

Titulaires : Monsieur Louis LE COZ, Madame Françoise FOUCHET, Madame Natacha TALLEMET  
Suppléants : Madame Sylvie MASSICOT, Madame Martine EVAÏN

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE

Titulaires : Monsieur Louis LE COZ, Madame Françoise FOUCHET, Mademoiselle Maria TORLAY,  
Directeur Général des Services, Directeur des Services Techniques, Directeur du Service Cadre de Vie,  
Directrice des Affaires Scolaires, Directrice de l'EHPAD Les Charmilles  
Suppléants : Madame Sylvie MASSICOT, Madame Anne-Cécile HURTEL, Madame Rola ABI FADEL

AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur Louis LE COZ, Madame Françoise FOUCHET

COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

Président : Monsieur le Maire  
Membres : Madame Delphine PENOT, Madame Géraldine DENIGOT

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Délégués : Madame Delphine PENOT, Madame Géraldine DENIGOT, Madame Rola ABI FADEL,  
Monsieur Gilles PONDARD

COMMISSION MUNICIPALE DE PROPOSITION DES LOGEMENTS H.L.M.

Membres : Madame Françoise FOUCHET, Monsieur Bruno HOUSSIN, Mademoiselle Maria TORLAY,  
Monsieur Jean-François GUÉRIN

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur Louis LE COZ en tant que Président

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

Titulaire : Monsieur Louis LE COZ  
Suppléant : Monsieur André CROGUENNEC

SYNDICAT DE LA COPROPRIETE JACQUES PRADO

Titulaire : Monsieur Louis LE COZ  
Suppléant : Madame Françoise FOUCHET

COMMISSION FONDS D'INTERVENTION POUR L'HABITAT (F.I.H.)

Président : Monsieur le Maire  
Titulaires : Monsieur Emile GRANVILLE, Monsieur Bruno HOUSSIN, Monsieur Jean-Luc GUILLAUME,  
Madame Natacha TALLEMET, Monsieur Jean-François GUÉRIN

COMITÉ D'APPUI DU CENTRE HOSPITALIER

Titulaire : Mademoiselle Maria TORLAY  
Suppléant : Madame Martine EVAÏN

COMMISSION D'ADMISSION A L'AIDE SOCIALE DU CANTON

Madame Françoise FOUCHET

COMMISSION ADMINISTRATIVE DE REVISION DES LISTES ELECTORALES POLITIQUES

Mademoiselle Maria TORLAY représentant le Maire

COMMISSION DE REVISION DES LISTES ELECTORALES PRUD'HOMALES

Monsieur Louis LE COZ représentant le Maire

COMMISSION DE REVISION DES LISTES ELECTORALES A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Monsieur Emile GRANVILLE représentant le Maire

COMMISSION DE REVISION DES LISTES ELECTORALES AUX TRIBUNAUX PARITAIRES ET COMMISSIONS CONSULTATIVES DES BAUX RURAUX

Monsieur Jean-Luc GUILLAUME représentant le Maire

CONSEILS D'ETABLISSEMENTS DES INSTITUTIONS SOCIALES ET MEDICO-SOCIALES (ADAPEI)

Institut Médico-Educatif : Mademoiselle Maria TORLAY

Foyers de Beaulieu et du Tertre : Mademoiselle Maria TORLAY

CAT et SACAT - Z.A. du Pâtis : Mademoiselle Maria TORLAY

CONSEIL D'ETABLISSEMENT DE LA CLARTE

Mademoiselle Maria TORLAY

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE DE BEAUMONT

Titulaires : Madame Delphine PENOT, Madame Anne-Cécile HURTEL, Monsieur Jean-François LUGUÉ

Suppléants : Monsieur Jacques CARPENTIER, Madame Rola ABI FADEL, Madame Marie-Claude JUHEL

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU L.E.P. DE BEAUMONT

Titulaires : Madame Sylvie MASSICOT, Madame Anne-Cécile HURTEL, Monsieur Jean-François LUGUÉ

Suppléants : Madame Delphine PENOT, Madame Rola ABI FADEL, Madame Martine EVAIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE DE BEAUMONT

Titulaires : Madame Géraldine DENIGOT, Monsieur Gilles PONDARD

Suppléants : Madame Delphine PENOT, Madame Anne-Cécile HURTEL

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE DE BELLEVUE

Titulaires : Madame Delphine PENOT, Madame Géraldine DENIGOT, Monsieur François GÉRARD

Suppléants : Monsieur Jean-Luc GUILLAUME, Madame Anne-Cécile HURTEL

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'E.R.E.A.

Titulaires : Mademoiselle Maria TORLAY, Monsieur Guillaume LE BASTARD

Suppléants : Madame Rola ABI FADEL, Monsieur François GÉRARD

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ISSAT

Monsieur Jacques CARPENTIER

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ESLI

Monsieur Jacques CARPENTIER

CONSEILS D'ECOLES

- *Ecole Primaire Henri Matisse*

Titulaire : Madame Delphine PENOT

Suppléant : Madame Géraldine DENIGOT

- *Ecole Marie Curie*

Titulaire : Madame Delphine PENOT

Suppléant : Madame Géraldine DENIGOT

- *Ecole Élémentaire Jacques Prévert*

Titulaire : Madame Delphine PENOT

Suppléant : Madame Géraldine DENIGOT

- *Ecole Primaire et Maternelle Charlie Chaplin*

Titulaire : Madame Delphine PENOT

Suppléant : Madame Géraldine DENIGOT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DES ÉCOLES PRIVÉES NOTRE-DAME ET SAINT-MICHEL

Madame Delphine PENOT

GIP CAMPUS ESPRIT INDUSTRIES

Titulaires : Monsieur Jacques CARPENTIER, Monsieur François GÉRARD

Suppléants : Madame Sylvie MASSICOT, Madame Natacha TALLEMET

OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

Monsieur Marc DROGUET, Monsieur Benoit QUÉLARD, Monsieur Guillaume LE BASTARD,  
Mademoiselle Aude HALNA, Monsieur Gilles PONDARD

OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

Monsieur Marc DROGUET, Monsieur Benoit QUÉLARD, Madame Françoise ALBERT, Madame Laurence  
CARIOU, Madame Natacha TALLEMET

ASSOCIATION DES AMIS DU MUSEE DE LA BATELLERIE DE L'OUEST

Monsieur Marc DROGUET, Monsieur André CROGUENNEC

FEDERATION DES FOYERS D'ANIMATION RURALE DES PAYS DE VILAINE

Titulaire : Monsieur Benoit QUÉLARD

Suppléant : Madame Anne-Cécile HURTEL

COORDINATION PARTENARIALE D'ACTION SOCIALE (COPAS)

Mademoiselle Maria TORLAY

ASSOCIATION DE SOINS ET SERVICES A DOMICILE (ASSAD)

Mademoiselle Maria TORLAY

ASSOCIATION D'AIDE ET D'INTERVENTION POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI DE LONGUE DUREE  
(A.I.D.E.)

Madame Françoise FOUCHET, Mademoiselle Maria TORLAY, Madame Sylvie MASSICOT,  
Madame Anne-Cécile HURTEL, Madame Martine EVAIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON D'ACCUEIL DU PAYS DE REDON (M.A.P.A.R.)

Titulaires : Madame Françoise FOUCHET, Madame Anne-Cécile HURTEL, Monsieur Gilles PONDARD

Suppléant : Monsieur Jacques CARPENTIER

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION OXYGENE

Mademoiselle Maria TORLAY

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE SOCIAL

Membres : Madame Françoise FOUCHET, Mademoiselle Maria TORLAY, Monsieur Jean-François  
LUGUÉ

BUREAU DU CENTRE SOCIAL

Madame Françoise FOUCHET en tant que vice-présidente, Mademoiselle Maria TORLAY,  
Monsieur Jean-François LUGUÉ

COMITE DE JUMELAGE ET RELATIONS INTERNATIONALES

Monsieur Marc DROGUET, Monsieur Jacques CARPENTIER, Madame Rola ABI FADEL,  
Madame Natacha TALLEMET

CONSEIL D'AMINISTRATION DE L'ASSOCIATION REDON-CURTISOARA

Monsieur Jacques CARPENTIER, Monsieur François GÉRARD

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES DE  
LA SADIV

Monsieur Louis LE COZ

COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION - SOCIETE BJ 75

Titulaires : Monsieur Emile GRANVILLE, Monsieur Jean-François GUÉRIN

Suppléants : Madame Michelle CHAUVIN, Monsieur André CROGUENNEC

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE REDON ET VILAINE

Titulaire : Monsieur Jean-Luc GUILLAUME

Suppléant : Monsieur Benoit QUÉLARD

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL, AUTORITE ORGANISATRICE DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Titulaire : Monsieur André CROGUENNEC  
Suppléant : Monsieur Jean-Luc GUILLAUME

COMITE DE PILOTAGE POUR LE SUIVI DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC NEOTOA

Monsieur Emile GRANVILLE, Mademoiselle Maria TORLAY, Monsieur Jean-Luc GUILLAUME, Monsieur François GÉRARD

DELEGATIONS EXCEPTIONNELLES :

Interlocuteur principal auprès des Anciens Combattants : Monsieur Louis LE COZ  
Délégué chargé des problèmes de sécurité routière : Madame Michelle CHAUVIN  
Délégué chargé des questions de Défense à l'échelon local : Monsieur Jacques CARPENTIER

• Par 22 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions, **PROPOSE** d'attribuer les indemnités mensuelles de fonction comme suit, à compter du 6 avril 2014 :

- au Maire,

- à raison de 65 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale (IB 1015), majoré de 20 % (au titre de la majoration pour commune chef-lieu d'arrondissement) ;

- aux Adjoints,

- à raison de 19,90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale (IB 1015), majoré de 10 % (au titre de la majoration pour commune chef-lieu d'arrondissement) ;

- aux Conseillers Municipaux délégués :

- à raison de 8,25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale (IB 1015) ;

**DECIDE**, en ce qui concerne la valeur de l'indice brut servant de base au calcul des indemnités ci-dessus fixées, l'application systématique des revalorisations officielles du barème des traitements, soldes et indemnités des fonctionnaires et **DECIDE** d'inscrire la dépense correspondante au Budget Ville à l'article 6531.

• A l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer une indemnité de conseil au Receveur Municipal en poste à Redon, **FIXE** cette indemnité à 100 % de la somme déterminée en application des dispositions de l'arrêté interministériel susvisé et **PRÉCISE** que cette indemnité est acquise pour toute la durée du mandat.

Vu pour être affiché le 16 avril 2014 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Redon, le 16 avril 2014,

Le Maire,

Pascal DUCHÈNE

